



Naturellement Val de Loire

Pôle Territorial Nord-Ouest 02.38.78.40.35 Pole-nord-ouest@orleans-metropole.fr

AVIS

Numéro de dossier : PA 045 285 20 R 0001

Nom : Nexity-Sully Immobilier Déposé le : 29 octobre 2020

Adresse des travaux : Avenue Georges Clémenceau ST JEAN

DE LA RUELLE

Nature des travaux : Création de 6 lots

Déposé au PTNO le : 30 novembre 2020 DIRECTION DU POLE TERRITORIAL NORD-OUEST

Dossier suivi par Didier BELEN

Tel: 02.38.78.40.27.

Mél: didier.belen@orleans-metropole.fr

Objet: Avis

► Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution stipule :

- la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est une mesure obligatoire à prendre par les entreprises ou les particuliers, préalablement à l'exécution de travaux effectués à proximité d'ouvrages de transport ou de distribution de gaz, d'assainissement, de télécommunications.
- la liste des exploitants d'ouvrages ainsi que le formulaire à remplir sont disponibles sur le guichet unique des réseaux : http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
- Les modifications à apporter aux ouvrages constituant le domaine public et rendues nécessaires par le projet, sont intégralement à la charge du (des) demandeur(s). Il s'agit notamment et de façon non exhaustive de la création de passages charretiers, de la réfection des trottoirs lorsque les constructions sont édifiées en rive de ces derniers et des déplacements de candélabres d'éclairage public.

Le même principe est adopté pour les réseaux d'assainissement, de gaz naturel, de distribution d'énergie électrique, de télécommunications et d'adduction d'eau potable lorsque le projet impose une quelconque modification des émergences ou autres ouvrages indispensables à l'exploitation. Les travaux seront réalisés par les concessionnaires concernés, par Orléans Métropole (assainissement ou espace public – service de défense extérieure contre l'incendie, service public de l'eau).

Concernant Orléans Métropole, les travaux seront effectués par la Direction du Pôle Territorial Nord-Ouest, ou par une entreprise qui aura été missionnée par la Métropole, et sur la base d'un devis qui aura été préalablement accepté par le(s) demandeur(s). Les prestations seront définies par les Services techniques du Pôle Territorial Nord-Ouest.

N° de dossier : PA 045 285 20 R 0001

A. Défense Extérieure Contre l'Incendie - DECI

La défense incendie de la propriété où se situe le projet est assurée par les poteaux d'incendie suivant :

Date: 30 novembre 2020

Référence ville	Localisation		
N°33	Place Paul BERT face de l'entrée des composant motreur (distance 162m)		
N°27	8 rue de maison rouge (distance 78m)		

	В.	Adduction	Eau Po	otable -	AEP
--	----	-----------	--------	----------	------------

Les constructions seront obligatoirement raccordées au réseau public d'adduction d'eau potable. Le Service public de l'Eau définira les conditions techniques du raccordement.

Chaque logement sera pourvu d'un compteur individuel mis en place par le service public de l'eau. Les frais d'établissement seront intégralement à la charge du (des) demandeur(s) conformément au Règlement du Service public de l'eau. (1)

Date: 30 novembre 2020

Branchement AEP réalisé par service de l'eau ou entreprise mandaté par service de l'eau avec
prescriptions techniques. Toute dégradation éventuelle du branchement ou réseau d'eau suite aux travaux
sera à la charge du demandeur.

C. Gestion de l'Espace public – GESP

voir courrier de préconisation		

(1) Interlocuteurs:

Informations techniques et établissement des devis de travaux, s'adresser à l'accueil au Pôle Territorial Nord-Ouest d'Orléans Métropole : 02 38 78 40 35

⊠Avis FAVORABLE

☐ Avis DEFAVORABLE

Avis établi par : Didier BELEN, Responsable du Pôle Territorial Nord-Ouest

Le 30 novembre 2020

Signé numériquement

à Orléans, le mercredi 02 décembre 2020

Pour le Président et par délégation.

Le Responsable du Pôle Nord Ouest

N° de dossier : P4 045 285 20 R 0001